

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU JEUDI 15 JUIN 2023
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2022

Les membres de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir se sont réunis le jeudi 15 juin 2023 à 17h30 à la salle du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir à Chartres sur convocation du Conseil d'Administration en date du 10 mai 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Yvan KUNTZ en sa qualité de Président de l'association et le secrétariat est assuré par Monsieur Eric MONGILLON (Directeur Général).

Madame Elisabeth DEROUET, Commissaire aux comptes FITECO, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur KUNTZ remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir.

Monsieur KUNTZ constate que sur les 75 associations qui ont été convoquées, 30 sont présentes, 12 ont transmis un mandat pour être représentées et 33 ne sont ni présentes, ni représentées ; le nombre de suffrages des associations présentes ou représentées est de 6 029 sur un total de 8 552. Le quorum étant atteint, Monsieur KUNTZ déclare alors que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre toutes décisions à la majorité requise.

Par ailleurs 47 personnes ont signé la liste d'émargement des invités.

Les documents suivants ont été envoyés aux Présidents des associations adhérentes le 10 mai 2023 avec la convocation à l'assemblée générale :

- Les projets de procès-verbaux des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 16 juin 2022 (activité de l'année 2021),
- Le rapport d'activité 2022,
- Le rapport financier 2022,
- Le rapport du commissaire aux comptes 2022,
- Le budget prévisionnel 2023,
- Les résolutions (affectations des résultats et montant des cotisations).

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
- Approbation de l'ordre du jour | Vote

- Rapport annuel de la commission de contrôle de l'Udaf
- Adoption des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Udaf du 16 juin 2022 | Vote
- Présentation du rapport d'activité 2022 | Vote
- Présentation du rapport financier 2022
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2022
- Affectation des résultats *| Votes
- Présentation du budget prévisionnel 2023 | Vote
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion en 2022 | Vote
- Montant des cotisations Udaf pour l'année 2024 *| Vote
- Avancée du projet immobilier de l'Udaf
- Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'assemblée générale
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire
- Remise de la médaille du travail à deux salariées de l'Udaf

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en reprenant la liste des personnalités présentes ainsi que les personnes excusées à l'Assemblée Générale.

Enfin Monsieur KUNTZ évoque le premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Madame LOUW.

Rapport annuel de la commission de contrôle de l'UDAF

Le rapport annuel de la commission de contrôle est effectué par sa Présidente, Madame Jocelyne LOUW, trésorière adjointe du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F.

Comme chaque année, la Commission de contrôle de l'UDAF a procédé le 27 février 2023 à l'examen des listes récapitulatives des adhérents arrêtées au 31 décembre 2022, conformément à la réglementation et aux statuts. Il a été également vérifié que toutes les associations ont réglé leur cotisation au titre de l'année 2022. Ainsi l'ensemble des associations peut exercer valablement son droit de vote à l'assemblée générale.

Bilan des associations au 31 décembre 2022

75 associations actives sont membres de l'UDAF, ce qui représente 3 780 adhérents (soit 8 552 suffrages). En termes de variation, ces chiffres traduisent :

En termes de variation, ces chiffres traduisent :

- Une baisse du nombre d'associations adhérentes de 4,00 % (- 3 associations) ; soit en détail 6 associations suspendues ou dissoutes, 1 association réactivée et 2 nouvelles associations)
- Une hausse du nombre de familles adhérentes de 3,00 % (+ 108 familles) ;
- Une hausse du nombre de suffrages de 3,00 % (+ 249 suffrages).

Globalement nous pouvons toujours percevoir l'impact de la crise sanitaire, qui, en raison de la diminution des activités proposées aux familles a eu une incidence sur le nombre d'adhérents

et a entraîné la mise en sommeil de plusieurs associations. Les observations sont corroborées par les remontées de terrain de certains Présidents d'associations.

Nous comptons donc 6 associations mises en sommeil ou dissoutes durant l'année 2022.

Nous vous rappelons que les associations qui ne déclarent qu'un seul membre adhérent sont retirées des effectifs de l'Udaf conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Au 31 décembre 2022, l'UDAF comptait 4 associations membres associées.

La commission a également contrôlé que tous les administrateurs du Conseil d'Administration de l'UDAF figuraient sur les listes d'adhérents pour l'année 2022.

Adoption des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'U.D.A.F. du jeudi 16 juin 2022

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 16 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ soumet ensuite à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 16 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Présentation du rapport d'activité de l'U.D.A.F. pour l'année 2022

Après la lecture de son mot d'accueil, Monsieur KUNTZ rappelle dans un premier temps les quatre missions légales de l'U.D.A.F., définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il évoque également l'application concrète de ces missions dans le cadre de la défense des intérêts de l'ensemble des familles euréliennes et les agréments que l'U.D.A.F. a obtenus afin de lui permettre d'exercer ses missions

Monsieur KUNTZ évoque les missions, rôles et activités de l'U.N.A.F. et de l'U.R.A.F. au sein du réseau et en lien avec l'UDAF.

Monsieur KUNTZ évoque la participation de l'U.D.A.F. à différentes manifestations durant l'année 2022, afin d'être au plus près des familles euréliennes et de mieux appréhender leurs besoins, à des rencontres partenariales et aux réunions en lien avec l'Institution.

Il présente ensuite les conventions d'objectifs U.N.A.F. – U.D.A.F. pour la période 2021/2026 et les trois actions réalisées ou en cours de mise en place :

→ Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité

- Accompagner et soutenir les aidants et tuteurs familiaux
- Habitat Inclusif, Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale

Monsieur KUNTZ présente le mouvement familial eurélien (75 associations familiales dont 21 mouvements), l'évolution du nombre de familles adhérentes d'associations entre 2021 et 2022 (de 3 672 familles adhérentes à 3 780 ; soit +3 %) ainsi que la répartition du fonds spécial concernant les aides au développement apportées par l'U.D.A.F. en 2022 aux associations adhérentes (pour un montant total de 14.132,76 €).

Puis il aborde la composition du conseil d'administration et du bureau ainsi que les différentes réunions statutaires qui ont eu lieu durant l'année 2022.

Le Président de l'U.D.A.F. donne la parole à Monsieur Eric MONGILLON, Directeur Général, qui réalise ainsi un point de situation sur le personnel de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2022.

Afin de mettre en œuvre les orientations prises par le Conseil d'Administration et d'assurer le fonctionnement de ses services, l'U.D.A.F. emploie du personnel qualifié : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, juristes, secrétaires, comptables, médiatrices familiales, conseillères conjugales et familiale et autre personnel, qui sont au nombre de 76 (67,96 équivalents temps plein). La moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est de 43,5 ans et l'ancienneté moyenne est de 10 ans. Monsieur MONGILLON remercie vivement tous les salariés de l'U.D.A.F. pour le travail de qualité accompli au travers des différentes missions exercées dans l'intérêt des familles durant l'année 2022.

Monsieur MONGILLON présente les éléments importants de l'année 2022 pour les activités proposées par le pôle de l'institution familiale, coordonnées et animées par Monsieur Alex DESEEZ. Celui-ci propose différentes actions :

- La représentation des Familles
- Familles et Parentalité
 - Allo Info Familles
 - L'information aux tuteurs et aidants familiaux
 - Le Café des Parents
 - Le Conseil Conjugal et Familial
 - L'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle
 - La médiation familiale
 - Lire et Faire Lire
 - La Médaille de la Famille

Monsieur MONGILLON présente ensuite les différentes représentations exercées par des bénévoles pour l'U.D.A.F. (dans le cadre de la deuxième mission légale qui lui a été confiée), réparties en pôles (pour lesquels on retrouvera les thématiques abordées, les points de réflexion, l'activité de la commission sectorielle de l'U.D.A.F., l'organisation de manifestations, les représentations). 143 représentations ont été assurées en 2022 par 132 bénévoles issus du mouvement familial eurélien. 88 sont des représentants familiaux au sein des CCAS et les 44 autres sont répartis en 5 pôles en fonction de la thématique de chaque représentation :

- Psychologie, sociologie et droit de la famille / Éducation, formation / Petite enfance et loisirs ;
- Grands équilibres économiques et sociaux / Vie quotidienne ;
- Habitat - Cadre de vie / Environnement - Développement durable ;

- Santé ;
- CCAS / Collectivités territoriales.

Chaque pôle se réunit en général une à deux fois par an pour faire un état des représentations et assurer un temps de formation des représentants. Ces temps d'échange sont partagés avec les administrateurs de l'UDAF et les présidents des mouvements familiaux.

Monsieur MONGILLON remercie au nom du Conseil d'Administration tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année dans ces missions de représentation.

En 2022, le service de l'action familiale de l'U.D.A.F. a poursuivi son travail au sein des réseaux locaux de soutien à la parentalité. L'objectif de ces réseaux est de réaliser un travail collaboratif local entre les différents partenaires intervenant dans le domaine de la parentalité d'un même territoire, en partenariat avec la C.A.F.

L'UDAF a poursuivi le développement de son action envers les familles par le service « allo info familles » avec un total de 254 prises de contacts durant l'année 2022 dont 185 appels téléphoniques, 47 courriels reçus et 22 personnes qui se sont présentées physiquement dans nos locaux. La majorité des demandes concerne la parentalité, l'accès au droit, le logement, les conflits familiaux, la consommation et les problèmes financiers liés au surendettement.

Dans le cadre de sa mission d'informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique pour les majeurs ainsi que les aidants familiaux, l'UDAF a réalisé une documentation composée de fiches d'information et de documents techniques mis à disposition des familles sur son site internet. Durant l'année 2022, l'UDAF a été contactée 144 fois. De plus de nombreuses actions collectives ont pu être mises en place sur l'ensemble du département, notamment à destination des aidants familiaux, comme le salon des aidants familiaux à Châteaudun ou encore Handivillage.

Les groupes de paroles « Café des Parents », mis en place par l'UDAF, répondent aux besoins des parents d'échanger et de partager leurs expériences en tant que parents. Les 14 groupes de parole « Café des Parents » ont permis à la dizaine de participants en moyenne d'aborder de nombreux thèmes en lien avec la parentalité et la conjugalité. Ce qui représente près de 42 rencontres sur l'année dans 11 communes et 14 structures différentes.

L'année 2022 a connu une baisse du nombre de séances de Café des Parents. Cela peut s'expliquer par la mise en place de nombreux événements autour de la thématique de la parentalité par les différents partenaires du territoire.

En 2022, 59 entretiens ont été réalisés par les conseillères conjugales de l'UDAF, dans le cadre de l'action de conseil conjugal et familial. 44 couples ou personnes ont été vus au moins une fois. Les raisons évoquées sont liées à des difficultés de communication entre conjoints, au sein de la famille, conflits, violences, événements familiaux. Ce service répond à de réelles attentes et de vrais besoins. C'est pourquoi il va être nécessaire de mener une campagne de communication en 2023 afin de poursuivre le déploiement de cette action sur le territoire

L'UDAF propose également et développe le dispositif d'éducation affective et relationnelle et sexuelle auprès des établissements scolaires (principalement les collèges et Centres sociaux). Les conseillères conjugales de l'UDAF sont intervenues auprès de 8 établissements scolaires et 4 structures du médico-social et ont ainsi animé 50 séances d'1h30 en moyenne.

Dans le cadre de son service de Médiation familiale, les deux médiatrices interviennent sur Chartres, Châteaudun et Nogent-Le-Rotrou. 933 entretiens ont eu lieu durant l'année 2022. Ceux-ci ont abouti à 120 processus de médiation familiale sur l'année. Le service se diversifie en réalisant des médiations intrafamiliales, parents / Ado, Intergénérationnelles, Parents / Grands-Parents et Aidants / Aidés.

L'UDAF a poursuivi en 2022 l'animation du réseau des 71 lecteurs bénévoles sur 14 communes différentes avec la Fédération des Œuvres Laïques d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'action Lire et Faire Lire. L'UDAF s'emploie à développer cette action auprès des associations familiales adhérentes et associées de l'UDAF ainsi que les partenaires associatifs avec lesquels le service de l'action familiale est déjà en lien.

Enfin, dans le cadre de sa mission de secrétariat et de coordination que l'UDAF mène pour les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille de l'Enfance et de la Famille par le Préfet. Deux médailles ont été décernées en Eure-et-Loir en 2022. Les familles concernées se sont vu recevoir le diplôme et la Médaille dans leur commune. De plus, les 6 récipiendaires 2020 ont eux aussi reçu leur médaille au cours de l'année 2022 car la situation sanitaire ne l'avait pas permise.

Monsieur Eric MONGILLON tient à souligner le travail de qualité réalisé par les salariés du pôle « Institution Familiale » :

- Monsieur Alex DESSEZ qui assure une présence de l'UDAF sur le territoire, auprès des représentants et des partenaires de façon positive avec professionnalisme ;
- Mesdames Jeanne CLERVOY et Anne GUILLEMET, conseillères conjugales et familiales de l'UDAF
- Mesdames Laure CHERLONNEIX et Anne-Claire LE SEGRETAINE (qui nous a rejoint en mars de cette année), médiatrices familiales investies avec de grandes qualités ;
- Et Madame Nathalie DUFET assistante de direction, qui assure le secrétariat de la médiation familiale et le suivi des dossiers de l'Institution en lien avec les associations et les membres du Conseil d'Administration de l'UDAF

Monsieur Eric MONGILLON donne la parole à Madame Gwladys LEROY, Directrice Adjointe de l'UDAF, afin de présenter le bilan de l'activité du Pôle action sociale pour l'année 2022.

Le pôle action sociale de l'UD.A.F. se compose de :

1. Le service Accompagnement Budgétaire et Familial, qui comprend :
 - Le service « Délégués aux prestations familiales »
 - Le service tutelles aux biens des mineurs
 - Et le Point Conseil Budget
2. Le service « protection des majeurs »
3. Le service de médiation animale / pôle équicie
4. Enfin, les services transversaux : le service comptabilité, informatique, RH et l'accueil.

1. Le service «Accompagnement Budgétaire et Familial»

Ce service est sous la responsabilité de Monsieur Paulo MESQUITA. Ce service comprend d'une part le service « Délégués aux Prestations Familiales », les mesures de Tutelle aux Biens des Mineurs et le « Point Conseil Budget ».

1.1. Le service «Délégués aux Prestations Familiales»

Ce service est composé d'une équipe de 5 délégués aux prestations familiales (soit 4,20 ETP) et de 2 secrétaires (1,80 ETP).

Lorsque les prestations familiales ne sont pas utilisées pour les besoins de l'enfant liés à l'éducation, à l'entretien, à la santé, et au logement, le juge pour enfant peut décider que les prestations soient versées à l'U.D.A.F.

En 2022, 169 Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) ont été exercées par les Délégués aux Prestations Familiales pour la protection de 353 enfants. L'activité a connu en 2022 une légère baisse. Le service s'est vu confier 28 nouvelles mesures comme en 2021 avec 38 fins de mesure contre 40 en 2021. Nous constatons une réelle dégradation dans les situations nouvellement rencontrées. Le service exerçait au 31 décembre 2022 131 mesures.

L'année 2022 aura permis de renouer et renforcer les liens partenariaux avec les différents acteurs de terrain dans le cadre de nos missions et de nos accompagnements.

Enfin, l'année 2022 a vu la mise en place et l'application d'une réforme de la protection de l'enfance « Loi Taquet du 7 février 2022 ». Elle facilite la mise en place d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial sans passer par un dispositif administratif dans lequel de nombreuses familles ne se saisissent pas toujours.

La durée des mesures est en majorité inférieure à 2 ans (pour 52 mesures), mais 13 mesures sont exercées depuis plus de 10 ans, dont 4 depuis plus de 15 ans. Les mesures sont réparties sur tout le département de l'Eure-et-Loir mais 3 lieux restent les plus importants : Chartres, Dreux et Châteaudun. Les 5 délégués ont parcouru en 2022 26 738 km, pour 443 rencontres avec les familles et/ou avec les partenaires. Un délégué effectue en moyenne 6 366 km par an.

1.2. Les mesures de Tutelles aux Biens des Mineurs

Ces mesures judiciaires sont prononcées par le juge des tutelles aux biens des mineurs lorsqu'il s'avère nécessaire de protéger les biens et les intérêts d'un enfant et que ce dernier n'est pas pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département. Cette intervention est souvent liée à un évènement traumatique, par exemple le décès d'un parent. Un délégué intervient sur le nord du département, un sur le sud et le responsable du service intervient sur Chartres et l'agglomération. Ils sont soutenus par un secrétaire.

Cette activité, pour le compte du département, est exercée par l'UDAF depuis 2010, le marché a été renouvelé fin 2022 suite à un nouvel appel d'offre qui prend fin au 3 décembre 2026.

En 2022, 29 mineurs ont été concernés. Les enfants étaient âgés entre 2 et 18 ans. L'équipe a effectué 70 actions, telles que rencontrer les mineurs afin d'échanger sur la gestion de leur patrimoine et de leur budget, contacter des notaires en cas de succession, contacter des avocats en cas de procédures pour remboursement de fonds, ouvrir des comptes et assurances vie, effectuer des études comparatives pour des placements de fonds... tout ceci au bénéfice du mineur protégé.

1.3. Le Point Conseil Budget (P.C.B.)

En 2021, l'UDAF a obtenu son 3ème label PCB suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt. Ce service est en plein développement et se déploie sur le département (un sur le Nord, un sur le Sud et un sur Chartres et son agglomération). Cette couverture a permis la mise en place de permanences dans les zones rurales, notamment dans 11 Maisons France Service et faciliter l'accès à des personnes dont la mobilité freine les démarches administratives mais aussi et surtout l'accompagnement budgétaire.

En 2022, les activités de ce service étaient menées par deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale, Madame Elodie DOUVENEAU et Madame Marie-Line POCHOT, assistées d'une secrétaire, Madame Roseline FROISSARD.

1.3.1. Le « Pass Assistance » d'Action Logement

Action Logement Services est un opérateur national qui regroupe les collecteurs du 1% logement. En 2022, Action Logement Services a orienté 37 nouvelles situations (contre 43 l'an passé) et le service a accompagné 30 ménages (contre 29 en 2021).

1.3.2. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un dispositif destiné à permettre aux personnes exclues du crédit bancaire classique de réaliser leur projet en lien avec leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation, l'UDAF est chargée d'animer la plateforme pour le département. Elle assure l'instruction des dossiers de demande de prêt ainsi que la médiation auprès des partenaires bancaires avec lesquels une convention a été passée.

En 2022, l'UDAF a eu 156 contacts contre 187 en 2021 pour le microcrédit. 156 projets ont donné lieu à une instruction de dossier contre 123 l'an passé. 62 dossiers ont été déposés auprès de l'UDAF et ont donné lieu à une étude du projet de financement, contre 88 en 2021. Sur les 41 projets retenus pour présentation à un partenaire bancaire, 22 microcrédits ont été accordés (soit 35%). En 2022, c'est la 1^{ère} année depuis 3 ans que le nombre d'acceptations est supérieur au nombre de refus. Sur les 22 dossiers accordés 16 étaient dédiés à l'acquisition d'un véhicule pour faciliter l'organisation de la vie familiale ou l'accès à l'emploi, projets de plus en plus difficiles à financer.

1.3.3. L'information sur le surendettement - PCB

Le surendettement entre totalement dans le projet du PCB car il est au cœur même du dispositif. Grâce à ce label, une subvention de 15 000 € est attribuée par an sur 3 ans par PCB obtenu. Cette activité est maintenant financée contrairement aux années passées.

En 2022, 64 familles ont été soutenues pour la constitution d'un dossier de surendettement ou pour une étude de situation et une orientation vers nos partenaires. Les professionnelles du service ont effectué 110 entretiens, contre 116 en 2021.

2. Le service « Protection des majeurs »

Ce service est sous la responsabilité de Monsieur Christophe LE MERRER et Madame Marie PARDESSUS qui animent une équipe de 29 délégués, dont 3 coordinateurs (établissements, domicile secteurs nord et sud) et 10 secrétaires. Depuis janvier 2022, Madame Marie PARDESSUS, 2^{ème} responsable de service a en charge le pôle ouverture et le pôle établissement. Monsieur Christophe LE MERRER a quant à lui à sa charge le pôle domicile et le pôle Délégués Conseil Juridique et Patrimonial (DCJP).

Ce service gère quatre types de mesures : le mandat spécial, la curatelle, la tutelle et la mesure d'accompagnement judiciaire. Celles-ci sont différentes selon l'état psychologique, médical et la situation du majeur. Ce sont les juges des tutelles du département qui attribuent les mesures à chaque association.

Le service a une activité et un flux en augmentation avec 224 nouvelles mesures (contre 233 en 2021) et 159 sorties (contre 143). Au 31 décembre 2022, 1 291 majeurs étaient accompagnés contre 1 228 l'an passé. 582 sont des femmes et 690 sont des hommes. Pour les femmes, le nombre de mesures est plus important à 55 ans et à 85 ans. Pour les hommes le pic est à 55 ans, avec une diminution du nombre de mesures régulière, entre 65 et 90 ans. Nous avons plusieurs centaines chez les femmes et aucun chez les hommes.

La durée des mesures est très variable allant de moins de 2 ans pour 349 mesures à plus de 20 ans pour 82 mesures. Le nombre de mesures ayant une ancienneté de moins de 2 ans a progressé passant (de 321 à 349). Les mandats sont, en grande majorité, d'une durée de 5 ans. 41 % des personnes protégées résident en établissement contre 59 % à domicile.

Pour le pôle domicile, le déséquilibre du nombre de mesures entre le secteur Sud et le secteur Nord est flagrant. Le secteur Sud est de plus en plus sollicité, il y a maintenant, 1,80 ETP supplémentaires de délégués.

Chaque année, des majeurs sont orientés et accueillis en Belgique. Deux délégués s'y rendent trois jours par an afin de rencontrer les majeurs et visiter les lieux d'accueil.

En 2022, 1 972 rencontres avec les majeurs protégés ont eu lieu, les 29 délégués ont effectué 105 984 km contre 1 548 sorties pour un total de 93 569 km en 2021.

Enfin, en plus des 47 professionnels qui travaillent au sein du pôle action sociale, un psychologue intervient trois heures par semaine pour accompagner les équipes. Il effectue de la supervision et de l'aide à l'analyse des situations complexes.

3. Le service de médiation animale / pôle équicie

Depuis le mois de septembre 2021, le service de médiation animale a ouvert son premier pôle, le pôle équicie avec un poste d'équicienne assuré par Madame Mathilde LE PIVAIN, salariée de l'UDAF, assistée d'une secrétaire à 0,10 E.T.P.

En 2022, le service a reçu 50 demandes dont 12 renouvellements de l'année précédente. Le public accueilli est très varié : enfance en situation de handicap, adolescents en difficulté sociale, adultes traumatisés crâniens, en situation de précarité sociale ou aillant besoin de soutien dans leur parentalité, ainsi que certaines personnes venant pour les aider à faire face à des chocs émotionnels.

En 2022 nous avons reçu le soutien du fonds de Dotation Green Link ce qui nous a permis d'investir dans une escargoline. Nous avons signé une convention de partenariat avec la Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir qui nous fournit des fruits et légumes invendus. L'UDAF a intégré le Conseil d'Administration de « Equicie France ». Deux stagiaires ont suivi la formation continue d'équicienne, dont une sur plusieurs mois.

Cette offre de service est unique en France et très innovant sur notre territoire.

Pour que les différents services de l'UDAF fonctionnent, des activités transversales existent ; on retrouve :

4. Le service comptabilité, informatique et ressources humaines

Le service comptabilité, informatique, ressources humaines, est sous la responsabilité de Monsieur Karim CHEMLAL, Directeur Administratif et Financier de l'U.D.A.F.

L'équipe est composée de cinq agents comptables et d'un assistant informatique. Cinq agents comptables sont notamment chargés de l'enregistrement des factures, du traitement et de l'édition des ordres de virement et de la saisie des informations relatives au patrimoine financier des personnes suivies par les services MJPM, DPF et TBM notamment.

En 2022, ils ont traité 145 782 opérations comptables pour une masse financière globale d'un peu plus de 61 millions d'Euros.

Un agent spécifique est détaché à la comptabilité générale et à l'administration du personnel. Cet agent est chargé de l'établissement des payes, du suivi du personnel notamment pour les formations et les congés...

L'assistant informatique, quant à lui, accompagne, conseille et guide les 76 salariés de l'institution dans le cadre de l'utilisation des outils et l'évolution des logiciels UNI-T (pour la gestion tutélaire et comptable) et MAGIS (parapheurs électroniques et G.E.D.).

5. L'accueil physique et téléphonique

Ce service est sous la responsabilité de Madame Gwladys LEROY, Directrice Adjointe de l'U.D.A.F.

Quatre agents se soucient de l'accueil physique et téléphonique des plus de 1.300 personnes accompagnées par l'UDAF, ainsi que celui des partenaires. Il faut savoir qu'en 2022, ils ont répondu à 40 647 appels (contre 38 138 en 2021) et ont reçu 2 139 personnes (contre 1 858 en 2021).

L'autre mission importante des agents d'accueil est la gestion du courrier entrant et sortant. Tous les documents sont numérisés par les agents d'accueil. Ils sont ensuite indexés dans les dossiers de chaque usager par les secrétaires des différents services et par les agents comptables pour le traitement des factures.

Malgré l'optimisation des envois des courriers par mail et Maileva, le nombre d'affranchissements sur l'année 2022 montre l'importance de la correspondance postale et plus largement de l'activité ; 21 895 plis expédiés par courrier (contre 29 142 en 2021) et 27 711 par Maileva (contre 15 300 en 2021).

Ces services sont, bien entendu, des éléments charnière pour le bon fonctionnement de l'institution.

6. Le Droit de Personnes accompagnées

Depuis son recrutement à la fin de l'année 2019, le référent des Droits des Personnes accompagnées a poursuivi son action sur trois axes :

- Evaluation des services, avec la réforme de l'évaluation des services sous l'égide de la Haute Autorité de Santé ;
- L'actualisation et l'écriture des procédures des services
- La poursuite du déploiement du R.G.P.D.
- Le travail sur l'archivage des dossiers en partenariat avec les archives départementales dans le cadre de l'action « 0 Papier » à l'U.D.A.F.

Pour conclure, comme cela a pu être constaté, l'année 2022 a été chargée et rythmée par une activité dense en divers travaux, l'année 2022 s'était annoncée tout aussi dynamique. Elle a été moins compliquée que les deux années précédentes. Ceci ne nous empêche pas d'avancer tout de même, à continuer l'harmonisation des pratiques et créer de nouvelles procédures ; améliorer la participation des personnes accompagnées ; finaliser la mise en conformité de la RGPD et poursuivre la démarche d'archivage. Il reste néanmoins à préparer et organiser le déménagement pour 2023 / 2024...

Madame Gwladys LEROY remercie tous les professionnels pour le travail encore accompli cette année, malgré la charge de travail parfois lourde.

Monsieur Yvan KUNTZ remercie Madame LOUW, Monsieur MONGILLON et Madame LEROY de la présentation des services qui vient d'être réalisée.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport d'activité 2022 de l'UDAF qui vient d'être présenté et commenté.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2022 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à Monsieur DOUTRIAUX, Trésorier de l'U.D.A.F., afin de présenter les comptes financiers de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir pour l'année 2022.

Présentation du rapport financier de l'U.D.A.F. pour l'année 2022

Monsieur DOUTRIAUX présente le compte de résultat consolidé 2022 de l'U.D.A.F. au travers des vues suivantes :



Faits marquants de l'exercice 2022



Une activité soutenue dans un environnement « normalisé »



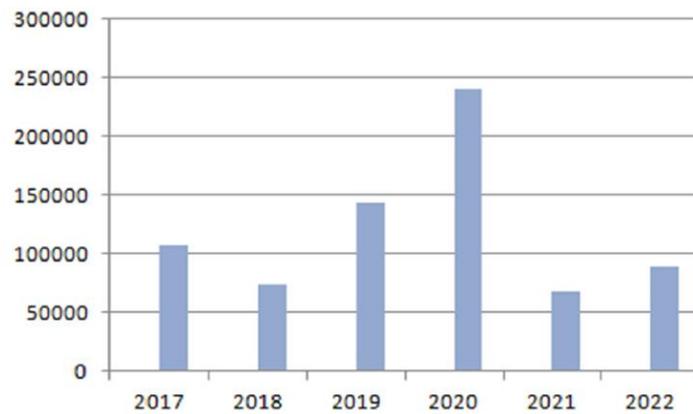
Un projet immobilier qui prend forme



Résultat 2022

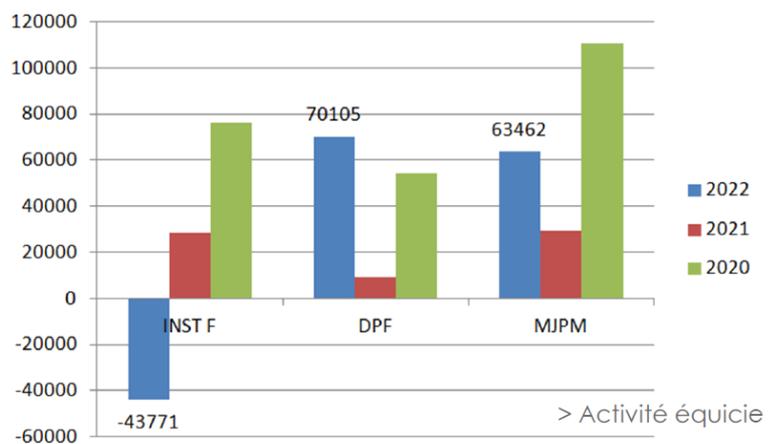
Résultat UDAF 28

+ 89 796 €



Résultat 2022

+ 89 796 €





Résultat 2022

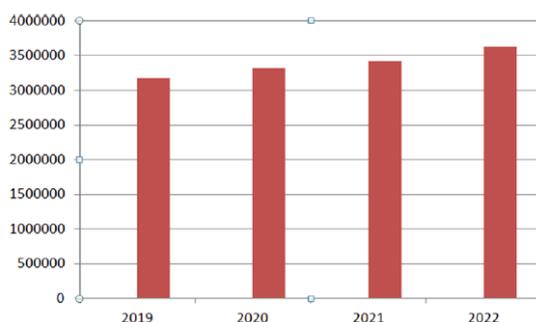
+ 89 796 €

Service	UDAF -AF	PCB	MF	EQUICIE	UDAF - INST	MJAGBF	MJPM	Consolidé
	A	B	C	D	A+B+C+D			
TOTAL DES CHARGES	364 793,03	127 473,99	153 462,81	59 197,62	704 927,45	556 605,04	2 408 713,61	3 670 246,10
TOTAL DES PRODUITS	-347 084,34	-126 578,21	-159 966,58	-27 527,11	-661 156,24	-626 710,65	-2 472 175,92	-3 760 042,81
RESULTAT								
Excédent			6 503,77			70 105,61	63 462,31	89 796,71
Insuffisance	-17 708,69	-895,78		-31 670,51	-43 771,21			
TOTAL	-17 708,69	-895,78	6 503,77	-31 670,51	-43 771,21	70 105,61	63 462,31	89 796,71

> Activité équicie

ÉVOLUTION CHARGES
Pas de reprise d'excédents sur les comptes
2022 DPF et MJPM

Charges 2022 : 3 621 297,61 €



MJPM	2 371 609 €	soit 65,49 %	43 salariés
DPF	550 995 €	soit 15,21 %	11 salariés
Institution Familiale	698 691 €	soit 19,29 %	22 salariés

**76 salariés,
67,96 ETP**



Charges 3 621 297 €

+ 8,1 % versus 2021

CHARGES	2022	2021	Δ N/N- 1 (%)
60 Achats			
Eau, gaz & électricité	15 267,87	18 077,32	-16%
Carburant véhicules service	13 305,37	9 872,60	35%
Fournitures et matériels de bureau	12 472,45	12 642,49	-1%
Total comptes 60	41 045,69	40 592,41	1,1%



- Malgré la hausse de l'énergie...et 895 € pour le nouveau bâtiment
- Véhicules hybrides, 17 voitures, reprise de l'activité, donc plus de sortie

CHARGES	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
61 Services extérieurs			
Frais communs : Covalence + edoc	3 613,44	3 391,87	7%
Locations : copieurs, Wildix, Equicie	17 143,85	12 564,49	36%
Location véhicules	36 264,30	31 199,77	16%
Entretien et réparations : Nettoyage + esp.verts + toiture + monte-charges	28 996,02	28 203,38	3%
Contrat entretien et réparations véhicules	1 650,64	1 192,37	38%
Maintenance : logiciels tut, compta, paie, GRH, copieurs...	41 109,15	48 753,39	-16%
Assurances véhicules	9 193,09	8 851,00	4%
Assurances autres	8 674,58	8 536,50	2%
Documentation	4 522,90	5 083,64	-11%
Cotisations : Covalence, ASL	2 008,76	2 131,32	-6%
Frais pédagogiques de formation	12 102,00	18 531,14	-35%
Conférences débats, cafés des parents	1 056,66	3 045,00	-65%
Total comptes 61	166 335,39	171 483,87	-3,0%



- **Location matériel de bureau...** : 6K€ dû à équicie
- **Location véhicules** + 1 voiture soit environ 180 € / mois/voiture
- **Frais de formation** : moins de formation délégué en 2022
- **Conférences, café des parents** : moins d'activité suite au départ d'une salariée

CHARGES	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
62 Autres services extérieurs			
Personnel intérimaire	9 107,02	18 040,69	-50%
Honoraires	28 889,32	12 947,56	123%
Publicité, catalogues et imprimés	5 874,60	2 624,61	124%
Déplacements, missions et réceptions	15 453,22	8 465,17	83%
Frais de déplacements pour les formations	1 431,15	2 472,34	-42%
Frais postaux	64 951,06	59 808,52	9%
Télécommunications	21 126,94	20 610,40	3%
Services bancaires	9 494,23	6 407,84	48%
Frais divers de gestion courante	1 371,60	1 404,60	-2%
Prestations autres : archivage + paie Cettefamille	7 542,81	6 202,19	22%
Total comptes 62	165 241,95	138 983,92	18,9%

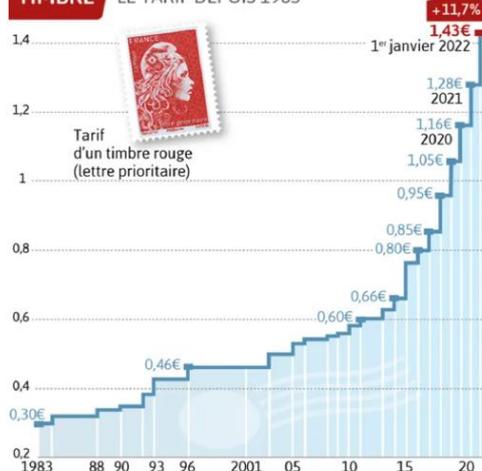


- **Personnel intérimaire** : retour niveau 2019, congé maternité non remplacé
- **Honoraires** : frais avocats, frais d'architecte pour Le Coudray
- **Déplacements...** : subvention salon des aidants pour 5000 €, reprise activité
- **Frais postaux** + 9% malgré Maileva, prix du timbre en forte hausse
- **Service bancaire** : 1500 € emprunt nouveau bâtiment
- **Cette famille** : association de gestion adm et sociale de famille d'accueil

2023 :
1,49 €



TIMBRE LE TARIF DEPUIS 1983



CHARGES		2022	2021	Δ N/N-1 (%)
63 Impôts, taxes et versements assimilés				
	Taxe sur salaires	173 762,00 €	155 095,00 €	12%
	Contribution formation continue	48 090,85 €	44 649,00 €	8%
	Participation à l'effort de construction	9 192,44 €	8 480,84 €	8%
	Taxes et assimilés, dont taxe foncière	14 847,90 €	14 532,39 €	2%
	Total comptes 63	245 893,19	222 757,23	10,4%



- Hausse de l'activité



CHARGES		2022	2021	Δ N/N-1 (%)
64 Charges de personnel				
	Salaires	2 082 671,10	1 908 936,91	9%
	Indemnités de rupture de contrat (retraite, licenciement, rupture conv.)		38 709,11 €	-100%
	Primes et gratification	27 855,00 €	20 551,00 €	36%
	Indemnités journalières	-44 855,15 €	-24 538,30 €	83%
	Provisions pour congés payés	17 222,00	2 220,00 *	
	Cotisations URSSAF	391 237,75 €	352 245,03 €	11%
	Cotisations URSSAF représentants Udaf	513,00 €	532,00 €	-4%
	Cotisations caisses de retraite et de prévoyance	166 539,70 €	149 515,85 €	11%
	Cotisations chômage	85 771,89 €	78 777,93 €	9%
	Provisions pour charges s/ congés payés	8 354,98 €	2 202,58 € *	
	Autres charges sociales (mut+œuvres soc.+médecine trav.)	57 389,77 €	53 636,14 €	7%
	Total comptes 64	2 792 700,04	2 582 788,25	8,1%



Salaires

+ 9%

Hausse de l'activité MJPM, 3 postes, Le point passe de 3,84 à 3,93 au 01/07

Primes et gratifications

Prime Segur environ 63 K€

Prime Macron 400 € au lieu de 300 €/an

CHARGES		2022	2021	Δ N/N-1 (%)
65 Autres charges de gestion courante				
	Redevance licences SIGMA	2 166,52 €	1 068,00 €	103%
	Indemnités d'occupation : services de l'UDAF	70 222,82 €	66 422,82 €	6%
	Dotation aux mouvements familiaux : Fonds Spécial	14 062,84 €	14 187,68 €	-1%
	Cotisations URAF	6 399,78 €	7 298,23 €	-12%
	Cotisations statutaires : UNAF	600,00 €	490,70 €	22%
	Cotisations NEXEM & URIOPSS	4 465,00 €	2 311,00 €	93%
	Total comptes 65	97 916,96	91 778,43	6,7%
66 Charges financières				
	Intérêts des emprunts	1 080,00 €	*	
	Total comptes 66	1 080,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles				
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 496,07	3 269,68 *	
	Total comptes 67	5 496,07	3 269,68	68%

ASL

-24% : Solde de la subvention de 150 000 € sur 2 ans

Micro-Crédit

Activité en hausse, 22 dossiers

Equicie

Année complète

Café des parents

Activité en baisse suite au départ d'une salariée



CHARGES	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
68 Dotations aux amortiss.& prov.			
Dotations aux amort. pour aménag.& constructions	38 451,52	38 385,59	0%
Dotations aux amort. du matériel et mobilier	12 418,91 €	13 398,67 €	-7%
Dotations aux amort. du matériel informatique	27 677,70 €	20 484,83 €	35%
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	8 504,00 €	25 596,00 €	-67%
Dotations aux provisions pour charges et risques	18 536,19 €	*	*
Total comptes 68	105 588,32	97 865,09	8%

Provisions départ à la retraite -67%

Calcul modifié, prise en compte seulement pour les salariés à 5 ans et moins de la retraite et non pour les 40 ans et plus...

Charges et risques

provisions pour un contentieux social

PRODUITS	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
70 Produits de gestion courante			
Médiation Familiale : CAF + MSA	107 118,17	109 490,10	-2%
Médiation Familiale : part. familles	8 081,48	4 245,05	90%
ASL - "PASS-ASSISTANCE"	69 390,00	91 280,00	-24%
Microcrédit	8 500,00	3 700,00	130%
Tutelles aux biens de mineurs : TBM	25 754,34	23 618,22	9%
Equicie	19 423,68	4 339,00	348%
Autres produits : CCF, café des parents, EARS	8 529,00	13 393,50	-36%
Total produits de gestion conventionnelle	246 796,67	250 065,87	-1,3%

ASL

-24% : Solde de la subvention de 150 000 € sur 2 ans

Micro-Crédit

Activité en hausse, 22 dossiers

Equicie

Année complète

Café des parents

Activité en baisse suite au départ d'une salariée

Produits
3 711 094,32 €

+ 8,6 % versus 2021

PRODUITS	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
73-74 Subventions de fonctionnement			
DGF - Protection des Majeurs : MJPM	1 944 115,38	1 735 040,00	12%
MJPM - Participation personnes protégées	418 740,29	389 137,68	8%
DGF - Gestion Budget Familial : MJAGBF	595 682,82	603 793,15	-1%
Fonds Spécial UNAF : part A	141 352,80	141 855,51	0%
Fonds Spécial UNAF : part B	40 750,38	40 925,34	0%
Conseil Départemental 28	8 000,00	8 000,00	-
Autres subventions	108 394,00	115 971,22	-7%
Aides de l'Etat		10 770,36 €	
Total subventions	3 257 035,67	3 045 493,26	6,9%

MJPM

Impact prime Ségur et revalorisation du point

Aides de l'état

Relatives au COVID sur 2021

Subventions

Année complète

Produits
3 711 094,32 €

+ 8,6 % versus 2021

Produits 3 711 094,32 €
+ 8,6 % versus 2021



Subventions 108 394 € : Médiation Familiale, Education affective et sexuelle, aide aux aidants...

- Communes Guainville, Maintenon, Auneau et Tremblay Les Villages
- Crédit Mutuel, CAF, Département 28 (Subvention + Aide aux aidants)
- Ministère de la Justice 10 000 €
- MSA
- Ministère Social EARS
- DRFIP
- CRCA par des remises de frais

> Merci

PRODUITS	2022	2021	Δ N/N-1 (%)
75 Autres produits de gestion courante			
Remboursements des formations : OPCO Santé	11 563,47	28 428,22	-59%
Rembt de charges de fonctionnement	2 445,29	7 787,87	-69%
Indemnités d'occupation	70 222,82	66 422,82	6%
Cotisations associations	2 161,04	2 299,62	-6%
Remboursement UNAF - DGCCRF	488,00	477,00	2%
Total autres produits de gestion courante	86 880,62	105 415,53	-17,6%
76 Produits financiers			
Produits financiers : Livrets assoc.	1 892,72	1 565,32	21%
Total produits financiers UDAF	1 892,72	1 565,32	20,9%
77 Produits exceptionnels			
Produits sur exercices antérieurs	3 572,14	13,00	*
Total produits exceptionnels	3 572,14	13,00	*
78 Reprises sur provisions			
Reprises sur provisions retraite	113 919,00	11 647,00	878%
Total reprises sur provisions	113 919,00	11 647,00	878,1%
79 Transferts & remboursements de charges			
Transfert de charges	997,50	2 856,00	-65%
Total transferts de charges	997,50	2 856,00	



Remboursements des formations :
moins de formation

Reprise sur provisions de retraite :
113 919 €
(Résultat 2022 + 89 796 €)

2022

Charges 3 621 297,61 €

Produits 3 711 094,32 €

Résultat + 89 796 €



Monsieur DOUTRIAUX rappelle que les résultats des services « Protection des Majeurs » et « Délégués aux Prestations Familiales » et leur affectation sont soumis, comme chaque année, à l'approbation de l'Autorité de Tarification et de Contrôle.

Monsieur DOUTRIAUX cède la parole à Madame DEROUET, Commissaire aux comptes, afin qu'elle présente le bilan comptable de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2022 :

- Le total général du bilan est de 4 485 581,12 € (contre 2 738 418,51 € en 2021). Il a augmenté de 1 747 162,61 € (soit une hausse globale de 61,80 %) en raison de l'achat du nouveau bâtiment, situé rue Pichard à CHARTRES.
- Le résultat de l'exercice est en hausse de 22 259,71 € (soit + 33 %), passant de 67 537,10 € en 2021 à 89 796,71 €.

Analyse des éléments à l'actif du bilan de l'UDAF au 31 décembre 2022 :

- Les actifs immobilisés sont en forte hausse de 383,36 % et passent de 434 728,69 € en 2021 à 2 101 317,09 € en 2022 (soit + 1 666 588,40 €). Quelques éléments sont à noter :
 - Le bâtiment a un amortissement linéaire. Sa valeur nette comptable a baissé de 9 % en 2022
 - La valeur des agencements et installations a baissé de 21 %
 - Les investissements informatiques ont été poursuivis en 2022 en lien avec le nomadisme et le télétravail. Leur valeur nette comptable est malgré tout en baisse de 25 %
 - La valeur du mobilier et du matériel de bureau est en hausse de 109 %
 - L'achat du bâtiment Pichard induit l'inscription d'un montant de 1 695 318,93 €
 - Les immobilisations financières sont en légère baisse de 3 % sur l'année 2022
- L'actif circulant est en hausse de 3,50 % en 2022, passant de 2 303 689,82 € en 2021 à 2 384 264,03 € en 2022
 - La trésorerie de l'UDAF est de 2 020 247,69 € (en baisse de 1 %)

Analyse des éléments au passif du bilan de l'UDAF au 31 décembre 2022 :

- Les fonds propres : l'augmentation de 14 % des fonds propres est principalement due aux réserves et reports à nouveau autorisés par les financeurs pour les services M.J.P.M. et D.P.F. et au résultat de l'exercice
- Les provisions pour charges correspondant aux indemnités de départ à la retraite ont baissé de 29 % en 2022 en raison du changement de mode de calcul de ces indemnités (à la demande des financeurs (208 607,68 € contre 295 486,49 € en 2021)
- Le montant des dettes a augmenté de façon conséquente en raison de la mise en place de l'emprunt pour le financement de l'achat du bâtiment Pichard.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2022

Le commissaire aux comptes valide et certifie les comptes annuels de l'U.D.A.F. pour l'année 2022 sans aucune réserve. Il aborde également le contrôle annuel qui a été réalisé en 2022 par

sondage sur les dossiers de personnes suivies au service M.J.P.M. et D.P.F. (sur deux jours). Il n'a été constaté aucune anomalie et tient à préciser le travail important, de qualité et de rigueur, qui est réalisé dans les dossiers dans le respect des procédures établies dans les services.

Madame DEROUET conclut en précisant que l'U.D.A.F. a globalement une gestion saine et rigoureuse de ses comptes.

Monsieur KUNTZ remercie Madame DEROUET pour ses commentaires et son analyse des comptes de l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport financier 2022 de l'UDAF qui vient d'être présenté, commenté et certifié par le Commissaire aux Comptes.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport financier 2022 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur DOUTRIAUX présente la proposition d'affectations des résultats comptables de l'année 2022 d'un montant de 89 796,71 €. L'affectation du résultat se décompose de la manière suivante :

- Institution :
Déficit d'un montant de 43 771,21 €.

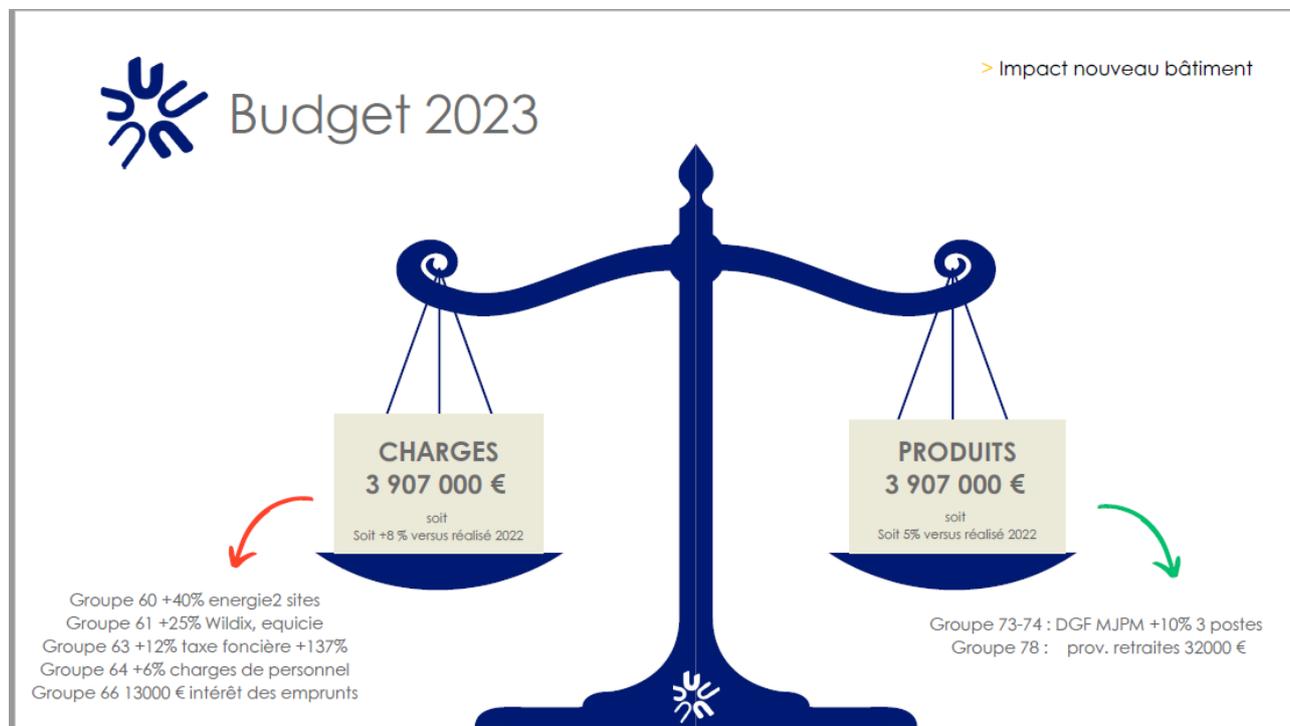
- MJPM :
Excédent d'un montant de 63 462,31 €, sous gestion contrôlée de l'autorité de tarification :
 - 30 000 € en réserves de compensation pour charges d'amortissement de l'aménagement du nouveau bâtiment,
 - 10 000 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation (5 000 € en provisions pour l'évaluation des services et 5 000 € pour la mise en œuvre complète du nomadisme),
 - 23 462,31 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

- DPF :
Excédent d'un montant de 70 105,61 €, sous gestion contrôlée par l'autorité de tarification :
 - 30 000 € en réserves de compensation pour charges d'amortissement de l'aménagement du nouveau bâtiment,
 - 15 000 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation, (7 500 € en provisions pour l'évaluation des services et 7 500 € pour la mise en œuvre complète du nomadisme),
 - 25 105,61 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale l'affectation du résultat qui vient d'être présentée et commentée.

Aucune remarque n'étant formulée, l'affectation du résultat 2022 de l'UDAF est adoptée à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur DOUTRIAUX présente également le budget prévisionnel consolidé de l'U.D.A.F. pour l'année 2023. Il a été construit sur la base des budgets des différents services transmis pour certains aux financeurs en octobre dernier. Il tient compte des variations prévisionnelles d'activité des différents services et des variations liées au personnel et aux investissements.



Monsieur DOUTRIAUX remercie toute l'équipe du service comptabilité.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2023 de l'UDAF qui vient d'être présenté et commenté.

Aucune remarque n'étant formulée, le budget prévisionnel 2023 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Quitus aux administrateurs pour leur gestion sur l'année 2022

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le quitus aux administrateurs de l'U.D.A.F. pour leur gestion en 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, quitus est donné aux administrateurs pour leur gestion de l'U.D.A.F. en 2022, à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Montant des cotisations de l'UDAF pour l'année 2024

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de maintenir le même montant de cotisation qu'en 2023, qui est de 0,57 € par adhérent et 17 € par mouvement ou association départementale.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le montant des cotisations pour l'année 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le montant des cotisations 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Point d'étape et avancée du projet immobilier de l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ donne la parole à Monsieur MONGILLON qui réalise un point d'étape sur le projet immobilier de l'UDAF (bâtiment Pichard à Chartres).

Depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 2022, qui a :

- Validé et Adopté l'achat du bâtiment situé au 1 rue Pichard à Chartres proposé par la ville de Chartres au prix de vente d'1,5 million d'Euros
- Entériné le financement de ce projet par un emprunt bancaire d'un montant de 1,5 million d'Euros au Crédit Agricole
- Et de vendre le bâtiment actuel de l'UDAF (rue Coulomb)

Le Président de l'U.D.A.F., dument habilité, a :

- Signé la promesse d'achat du bâtiment Pichard le jeudi 23 juin 2022 puis l'achat définitif le mercredi 30 novembre 2022.
- Souscrit à un prêt de 1,5 million d'euros auprès du Crédit Agricole pour le financement de cet achat à un taux de 1,68 % sur 25 ans

Les visites se sont poursuivies avec l'agence PROCOMM pour différents projets d'achat et une promesse de vente a été signée le vendredi 31 mars 2023 avec la société CHROME pour un montant de 975 000 €. Il s'agit d'une vente longue avec une signature définitive prévue durant le 1^{er} semestre 2024 (quand les services de l'U.D.A.F. auront libéré les lieux).

Un travail régulier a été réalisé avec le cabinet d'architecte Arc&a afin d'affiner les plans et les travaux à réaliser pour la réhabilitation des locaux et la construction de l'extension. Les plans aboutis sont exposés dans la salle du Conseil d'Administration et représentent une enveloppe autour de 1,5 millions d'euros.

Une subvention de la C.A.F. d'un montant de 150 000 € a été attribuée à l'U.D.A.F. pour contribuer à l'aménagement des nouveaux locaux et plus particulièrement en lien avec l'activité parentalité et famille pour faire de cet espace une véritable maison pour toutes les familles.

En parallèle nous avons mené une étude puis un appel à projet pour l'achat de mobilier de bureau pour l'ensemble du bâtiment Pichard. Ce travail devrait s'achever d'ici quelques semaines.

Le permis de construire a été déposé le 24 février 2023 et a été validé le 8 juin dernier. Les travaux vont donc pouvoir débuter. Les offres faites par les entreprises vont être étudiées et validées lundi 20 juin 2023.

Selon les architectes, les travaux devraient être achevés entre février et avril 2024, ce qui permettra un déménagement dans la foulée, permettant ainsi de libérer ces locaux et la signature définitive de la vente du bâtiment Coulomb.

Dans les semaines à venir, il devrait y avoir :

- La réalisation des travaux sur le bâtiment Pichard durant l'année 2023/2024
- Un déménagement probable au printemps 2024

La prochaine Assemblée Générale de l'UDAF devrait pouvoir se tenir dans les nouveaux locaux.

Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'UDAF 2023

Monsieur KUNTZ propose enfin aux membres de l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale.

Aucune remarque n'étant formulée, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale ; à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à la salle pour recueillir toute question ou remarque concernant les éléments qui ont été présentés. Madame Sophie AUGUST, Présidente de la C.A.F. prend la parole pour évoquer les différentes actions menées par la C.A.F. et réaffirmer le travail partenarial étroit et en confiance réalisé entre l'U.D.A.F. et la C.A.F. Aucune autre prise de parole n'étant formulée, il remercie les personnes présentes à l'assemblée générale pour leur attention ainsi que pour les échanges riches et variés qui ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19h00 et clôture l'assemblée générale ordinaire.

Monsieur KUNTZ invite les deux salariées de l'U.D.A.F. à rejoindre la tribune afin de procéder à la remise de leur médaille du travail. Il s'agit de :

- Madame Nathalie DUFET : assistante de direction à l'UDAF depuis le 2 février 1998 (25 ans)
- Madame Stéphanie GUILLAUMOT : secrétaire au service MJPM à l'UDAF depuis le 2 février 1998 (25 ans)

A l'issue de cette cérémonie, Monsieur KUNTZ invite les participants à poursuivre les échanges durant le moment de convivialité prévu à l'issue de l'assemblée générale dans la cour de l'UDAF.